CONCEVOIR, CONSTRUIRE, GÉRER ET INVESTIR
dans des villes, des quartiers, des immeubles qui soient des lieux innovants, des lieux de mixité, des lieux inclusifs, des lieux connectés et à l'empreinte carbone réduite. Des lieux où il fait bon vivre habiter et travailler.

Telle est notre ambition, tel est notre objectif.

Telle est notre raison d'être.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

VENDREDI 22 AVRIL 2022

ICADE

Des lieux où il fait bon vivre

ORIGINE
Nanterre, Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

1 Faits marquants et résultat financiers 2021

2 Perspectives 2022 & point sur le T1 2022

3 *Say on Climate & Biodiversity*

4 Rapports des commissaires aux comptes

5 Gouvernance et informations relatives aux rémunérations des dirigeants

6 Proposition de dividende

7 Questions / Réponses

8 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte

9 Vote des résolutions

10 Clôture de la séance

Située sur une ancienne zone industrielle, cette opération de transformation urbaine parmi les plus importantes en Europe accueillera le Centre parisien de l'Université de Chicago.

1

Faits marquants & résultats financiers 2021

UNIVERSITÉ DE CHICAGO
Paris 13e

2021 : REPRISE DYNAMIQUE POUR L'ENSEMBLE DE NOS MÉTIERS

Des résultats annuels 2021 solides et supérieurs aux attentes…

Icade a su faire face à la crise dans un environnement difficile

Poursuite de notre plan stratégique, avec un important focus RSE

Un conseil d'administration pleinement mobilisé et aligné avec le management

FAITS MARQUANTS 2021 (1/2)

Foncière Tertiaire

Activité locative : une année record

- **266 000 m² :** Surface ayant fait l'objet d'un renouvellement ou d'une signature de bail en 2021

Une rotation d'actifs dynamique

- Finalisation du plan de cession 2021 : **507** M€ ;
  +10,8% prime moyenne sur valeur du patrimoine décembre 2020
- Acquisitions value add : **243** M€

Un pipeline créateur de valeur

- **4 livraisons significatives**
  - **>115 000 m²** ; création de valeur : **232** M€ (1)
  - **Rendement des FP** à la livraison : **15,2%**

Foncière Santé

Accélération de la croissance et de la diversification

- Un volume d'investissements 2021 : **c.910** M€ (2) (dont décaissés : 740 M€)
- Portefeuille international **x2** en un an (14% (3) du patrimoine total)
- Ouverture de 2 nouveaux pays : **Espagne** et **Portugal**
- Premiers investissements en **court séjour en Europe** (Italie, Portugal) : c.300 M€

WALB en hausse de +c.1 an

Renouvellements significatifs : 21 baux, portant sur c.55 M€ (4),
effet positif de +1,3 an sur la WALB

Report de l'introduction en Bourse

Demande allouable : c.700 M€ à 115 €/action

Nous sommes plus que résilients

Nous délivrons notre feuille de route

(1) Création de valeur totale de c.100 M€ en 2021
(2) Dont acquisitions et VEFA signées en 2021 + capex d'extension & restructuration 2021 + autres capex 2021. Pour mémoire, les 880 M€ communiqués précédemment pour 2021 n'intégraient pas les capex investis au T4
(3) Part du Groupe
(4) Loyers faciaux

FAITS MARQUANTS 2021 (2/2)

Promotion

Dynamique commerciale soutenue en 2021

- **CA économique** (1) **en hausse de c.+30%** à **1,1** Md€ (+11% vs. 2019)
- **Réservations : une année record 6 004**, +12% vs. 2020 ; **+18%** vs. 2019 **surperformance par rapport au marché** (-12% vs. 2019)
- **Des indicateurs avancés bien orientés : Backlog** (2) **à 1,7** Md€, **en hausse de 20%**

RSE

Nouveau Green Financing Framework

Réduction de l'empreinte carbone de la Foncière Tertiaire :
-30% en 2021 vs. 2015
en avance sur l'objectif 2025 (-45%)

Position de leader confirmée dans les classements des agences extra-financières

Icade : 1er au classement Le Point des entreprises les plus responsables

Finance

Des indicateurs de passif solides

- **Un coût de la dette à 1,29%**
- **Maturité stable à 5,9 ans**

Émission obligataire janvier 2021 :
600 M€, 10 ans, coupon de 0,625%
(requalifiée en **obligation verte** au T4)

Politique de couverture :
Une gestion active des couvertures en 2021 :

- Taux de couverture décembre 2021 : **97%**
- Taux de couverture **>85%** sur les 3 prochaines années

Nous gagnons des parts de marché

(1) *À 100%*
(2) *Logement et tertiaire*

DES RÉSULTATS 2021 BIEN SUPÉRIEURS À LA GUIDANCE ET AU CONSENSUS

CFNC 2021

390 M€ **+8,8%**

5,19 €/action **+7,2%**

Un CFNC sensiblement supérieur à la guidance

Retour au niveau de 2019

ANR NDV à fin décembre 2021

6,9 Md€ **+8,6%**

90,6 €/action **+6,1%**

TSR ANR NDV à deux chiffres : c.11%

Retour au niveau d'avant-crise

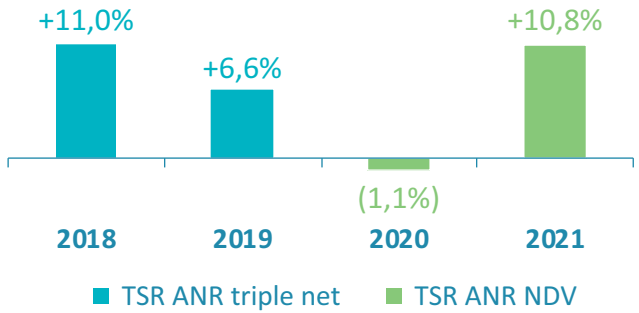

INDICATEURS CLÉS

FONCIÈRES

+2,9%, -0,5% LFL (1)

551,2 M€
vs. **535,9** M€ au 31/12/2020
REVENUS LOCATIFS (2)

+1,4%

4,81 €/action
vs. **4,74** €/action au 31/12/2020
361,1 M€
RNR EPRA

+3,8%, +0,7% LFL

12,2 Md€ (3)
vs. **11,8** Md€ au 31/12/2020
PATRIMOINE

-350 pbs LFL

88,1%
vs. **92,5**% au 31/12/2020
TERTIAIRE

stable

100%
vs. 100% au 31/12/2020
SANTÉ

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

PROMOTION

+31,8%

985,1 M€
vs. **747,4** M€ au 31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (4)

+22 M€

24,2 M€
vs. **2,5** M€ au 31/12/2020
CFNC (PDG)

+20,2%

1,7 Md€
vs. **1,4** Md€ au 31/12/2020
BACKLOG

PASSIF

-19 pbs

1,29%
vs. **1,48**% au 31/12/2020
COÛT MOYEN DE LA DETTE

STABLE

5,9 ans
vs. **5,9** ans au 31/12/2020
DURÉE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE

STABLE

40,1%
vs. **40,1**% au 31/12/2020
LTV DI

DONNÉES GROUPE

+7,2%

5,19 €/action
vs. **4,84** €/action au 31/12/2020
389,7 M€
CFNC GROUPE

+6,1%

90,6 €/action
vs. **85,4** €/action au 31/12/2020
6,9 Md€
ANR NDV

Nouveau : tous les indicateurs financiers sont présentés en part du Groupe

CFNC 2021 à 389,7 M€, retour au niveau d'avant-crise

(1) Variation LFL des Bureaux, Parcs d'affaires et Foncière Santé
(2) Revenus locatifs part du Groupe. Données à 100% présentées en annexe
(3) En quote-part Icade, hors droits. Valeur à 100% du patrimoine : 15,5 Md€ au 31/12/2021 vs. 14,7 Md€ au 31/12/2020
(4) CA économique présenté en annexe

Clinique SSR Sur Moreau,
livrée en juin 2021.

Icade Santé s'est appuyée sur le savoir-faire d'Icade Promotion, qui a assuré la construction dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière.

2

Perspectives 2022 & point sur le T1 2022

CLINIQUE SSR SUR MOREAU
Saintes, Charente-Maritime

PRIORITÉS 2022 DES 3 BUSINESS LINES

Foncière Tertiaire

- Activité locative soutenue et gestion active des renouvellements
- Exécution du plan de cession et acquisitions opportunistes
- Lancement sélectif de nouveaux projets de développement

Foncière Santé

- Poursuite de la croissance, de l'expansion à l'international et de la diversification de la base locative
- Ouverture du capital lorsque les conditions de marché le permettront

Promotion

- Croissance du CA et amélioration des marges
- Accélération de la construction bas-carbone

GUIDANCE 2022 (SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES & DE L'ENVIRONNEMENT GÉO POLITIQUE)

CFNC Groupe
par action 2022

→ **Croissance de ≈+4%, hors effet des cessions 2022**

CFNC Foncière Santé 2022 (1)

→ **Croissance de ≈+5/6%**

Dividende 2022

→ **Croissance de ≈+3/4%** (sous réserve d'approbation par l'AG)

(1) *CFNC = RNR / Icade Santé à 100%*

T1 : DYNAMIQUE MAINTENUE, VIGILANCE SUR LES IMPACTS DE LA CRISE EN UKRAINE

Optimisation du passif

- **Succès de l'émission d'un nouveau Green Bond de 500 M€**
  Maturité 8 ans, coupon de 1,00% - spread à 80bp, taux swap 8 ans à 26bp
- **Remboursement anticipé de l'emprunt obligataire à échéance 2023**
  Optimisation du e coût moyen de la dette, allongement de la maturité

Foncière Tertiaire

- **Plan de cessions 2022 très bien engagé**
  - Finalisation de la cession de l'immeuble Le Millénaire 4 (Paris 19e) pour **186** M€
  - TRI sur FP **de plus de 10%** sur les 4 cessions du Millénaire

Foncière Santé

- **Acquisition en Espagne : clinique pour 13 M€**
- **Cession de quatre cliniques pour 78 M€ en France**
- **Renforcement de la structure financière : 300 M€ de ligne de crédit, 400 M€ de RCF**
- **Suivi attentif de la controverse sur les EPHAD en France**

Icade Promotion

- **Poursuite de la bonne dynamique commerciale, niveau élevé des réservations**
- **1ers concours gagnés par Urbain des bois**
- **Vigilance accrue sur la hausse des coûts de constructions**

CP T1 2022 publié le 22 avril post bourse

(1) Projets lancés , sous contrôle ou sous exclusivité

Icade a été choisie pour le développement d'un projet d'une grande sobriété environnementale visant l'autoconsommation en été

3

Say on Climate & Biodiversity

SO WOOD
Montpellier, Hérault

POLITIQUE RSE D'ICADE : DE BONS RÉSULTATS EN 2021

Icade a fortement diminué son intensité carbone sur chacun de ses métiers entre 2015 et 2021 *(en kg CO_2/m²)*

FONCIÈRE TERTIAIRE
-30%

FONCIÈRE SANTÉ
-27%

PROMOTION (1)
-17%

Autres réalisations RSE en 2021

100%
des parcs d'affaires et 46% des nouvelles constructions en biodiversité positive

100%
des constructions neuves d'Icade Santé de plus de 4 000 m² couvertes par une certification environnementale (2)

475 000 m²
de constructions bois livrées ou en développement

Tous les métiers mobilisés sur l'exécution des ambitions RSE

(1) *Logement*
(2) *Avec un niveau minimum (HQE/BREEAM Very Good, LEED/DGNB Silver)*

ACCÉLÉRATION DE LA STRATÉGIE BAS-CARBONE EN 2022

Icade : une ambition Net-Zero à horizon 2050

1 Objectifs 2030 de réduction des émissions GES pour l'ensemble des métiers et du corporate

Engagements de réduction carbone 2019 – 2030 des pôles métiers d'Icade *(en $kgCO_2/m^2/an$)*

- FONCIÈRE TERTIAIRE **-60%**
- FONCIÈRE SANTÉ **-37%**
- PROMOTION **-41%**

Engagements de réduction carbone 2019 – 2030 du périmètre Corporate d'Icade *(en tCO_2/an)*

- CORPORATE **-30%**

2 Réduction de 90% des émissions GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 et compensation des émissions résiduelles

Trajectoire de réduction des émissions de GES d'Icade
(en tCO_2 éq./an)

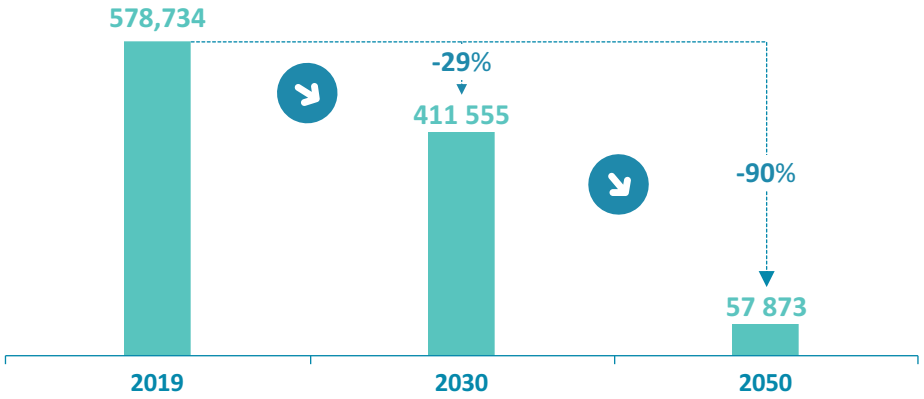

→ **Plan d'investissement bas-carbone sur les 4 prochaines années : 150 M€**

→ **Validation de la trajectoire carbone 1,5°C conformément au Net Zero-standard : engagement auprès du SBTI**

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES POUR CHAQUE MÉTIER

Foncière Tertiaire

Immeuble de bureaux Origine
(Nanterre, Hauts-de-Seine)

- Livré au T1 2021 (**69 000** m²)
- Plus grand programme tertiaire labellisé **E3C2, BREEAM, LEED, WELL, HQE, BiodiverCity, WiredScore, R2S**
- Efficacité énergétique et bien-être

Foncière Santé

EHPAD de Bellerive-sur-Allier
(Allier)

- L'opération vise le **label E+C-** ainsi que la **certification HQE au niveau Excellent**
- Illustration de l'ambition de la Foncière Santé de réduire la consommation énergétique de ses actifs

Promotion

Wood'Art
(Toulouse, Haute-Garonne)

- Projet de **13 000** m²
- Visant une faible empreinte énergie et carbone : **niveau E3C2 du label E+C-**
- Structure composée à **76% de bois**
- Savoir-faire locaux et matériaux biosourcés (incl. bois issu d'Occitanie)

BIODIVERSITÉ : DES ENGAGEMENTS FORTS ET DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Des engagements forts…

100% des surfaces aménagées faisant l'objet de restauration et d'entretien d'espace naturel pour une surface équivalente

25% des nouvelles constructions en biodiversité positive

100% des parcs d'affaires en biodiversité positive

… Des réalisations concrètes sur nos 3 métiers

> 170 000 m² restaurés et entretenus grâce à la contribution d'Icade depuis le lancement du programme en 2016

46% des nouvelles constructions en biodiversité positive en 2021

Forêt urbaine de
1 000 arbres
sur le Parc des Portes de Paris

RÉSOLUTION *SAY ON CLIMATE & BIOVERSITY*

Au titre de la 16e résolution, il est proposé à l'assemblée générale une résolution *« Say on Climate and Biodiversity »*

Texte de la résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur l'ambition de la Société en matière de transition climatique et de préservation de la biodiversité telle que décrite aux rapports Climat & Biodiversité du conseil d'administration et au chapitre RSE du document d'enregistrement universel.

« ***Le Conseil proposera désormais chaque année lors de l'assemblée générale une résolution portant sur les résultats de nos actions se rapportant à notre stratégie Climat & Biodiversité et sur nos évolutions stratégiques le cas échéant*** »

Extrait du rapport Climat & Biodiversité

« ***En plaçant ses 3 métiers dans une trajectoire 1,5°C et en poursuivant sa stratégie en faveur de la biodiversité, Icade se positionne en leader sur ces enjeux*** »

Olivier Wigniolle, directeur général

4

Rapports des commissaires aux comptes

Livraison d'un projet de restructuration au T3 2021 : loyers annuels potentiels de **11,2** M€, **+20**% vs. pré-restructuration.

FRESK
Paris 15e
& Issy-les-Moulineaux

Assemblée générale ordinaire

- Rapport sur les comptes annuels
  (1re résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés
  (2e résolution)
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
  (4e résolution)

Assemblée générale extraordinaire

- Rapport sur l'autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce
  (17e résolution)
- Rapport sur la délégation à donner au conseil d'administration relative à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
  (18e résolution)

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS (1re RÉSOLUTION) *(1/2)*

Opinion

- Certification des comptes annuels sans réserve.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

Nos appréciations en lien avec les points clés de l'audit portent sur :

- L'évaluation et le risque de perte de valeur des immobilisations corporelles ;
- L'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Pour chacun de ces points, nous décrivons dans notre rapport la nature du risque identifié et la réponse d'audit apportée qui ont contribué à la formation de notre opinion d'ensemble sur les comptes annuels.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS (1re RÉSOLUTION) *(2/2)*

Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations présentes dans le rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce ;
- Nous attestons de l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par le Code de commerce ;
- Nous attestons de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ;
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations relatives aux éléments que votre société a considéré comme étant susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange ;
- Nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (2e RÉSOLUTION)

Opinion

- Certification des comptes consolidés sans réserve, avec une observation liée au changement de méthode comptable relatif au passage du modèle du « coût amorti » au modèle de la « juste valeur » pour la comptabilisation des immeubles de placement.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

Nos appréciations en lien avec les points clés de l'audit portent sur :

- L'évaluation des immeubles de placement ;
- L'évaluation du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement des activités de promotion immobilière.

Pour chacun de ces points, nous décrivons dans notre rapport la nature du risque identifié et la réponse d'audit apportée qui ont contribué à la formation de notre opinion d'ensemble sur les comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation sur a sincérité et la concordance avec les comptes des informations présentes dans le rapport de gestion du Groupe.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (4e RÉSOLUTION)

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs

Les conventions déjà approuvées par votre Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs :
contrat de prévoyance au bénéfice d'Olivier Wigniolle en qualité de directeur général d'Icade :

- Un contrat d'assurance « prévoyance » de groupe a été souscrit par la Caisse des Dépôts auprès de la société CNP Assurances le 15 février 2012. Ce contrat permet à certains dirigeants des filiales du groupe de la Caisse des Dépôts de bénéficier de cette assurance. La Caisse des Dépôts a souhaité refacturer à Icade sa quote-part du contrat d'assurance « prévoyance » de groupe, laquelle quote-part correspond à l'assurance dont bénéficie Olivier Wigniolle, directeur général d'Icade
- Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a autorisé la conclusion de cette convention.
  Le montant de la refacturation s'est élevé à **2 872,67 euros** au titre de l'année 2021.

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (17e RÉSOLUTION)

Rapport sur l'autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (17e résolution)

Nos diligences ont consisté notamment à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (18e RÉSOLUTION)

Rapport sur la délégation à donner au conseil d'administration relative à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (18e résolution)

Nos diligences ont consisté notamment à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

5

Gouvernance et informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Icade a été désigné lauréat de l'appel à projets « L'avenir de la rade de Toulon », qui tirera parti des atouts du site en développant un réseau utilisant l'énergie renouvelable.

RADE DE TOULON,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

GOUVERNANCE

Il est proposé à la présente assemblée générale :

Le **renouvellement en qualité d'administrateur** de :

- Madame **Sophie QUATREHOMME**, directrice de la communication du groupe Caisse des dépôts ;
- Madame **Marianne LOURADOUR**, directrice générale de CDC Biodiversité (Caisse des dépôts) ;
- Monsieur **Guillaume POITRINAL**, fondateur, dirigeant et membre du conseil de gérance d'Icamap.

La **ratification de la nomination provisoire en qualité d'administrateur** de :

- Monsieur **Alexandre THOREL**, chargé de participations au sein du département de gestion des participations stratégiques de la Caisse des dépôts.

Si ces propositions sont approuvées, la composition du conseil d'administration serait inchangée avec 15 administrateurs, dont 5 administrateurs indépendants et 6 administratrices.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration

Rémunération fixe annuelle	La politique de rémunération définie par le conseil d'administration prévoit que le président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif, bénéficiera d'une part fixe annuelle, à l'exclusion de tout autre élément de rémunération (hors avantages en nature). Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général. **La rémunération fixe annuelle est de 240 000 euros depuis le 1er janvier 2018.**
Rémunération variable annuelle	Le président du conseil d'administration ne bénéficie pas de part variable de rémunération
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	À ce jour, le président du conseil d'administration ne bénéficie pas des plans d'actions gratuites et d'actions de performance attribués par le conseil d'administration.
Rémunération au titre de son mandat d'administrateur	Les administrateurs sont rémunérés, exclusivement en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités, par l'allocation d'une rémunération dont l'enveloppe globale est fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Conformément aux recommandations du comité des nominations et des rémunérations et aux décisions du conseil d'administration du 23 avril 2021, le président du conseil d'administration ne bénéficie pas de cette rémunération au titre de son mandat et de ses fonctions de membre du comité stratégie et investissements.
Valorisation des avantages de toute nature	Voiture de fonction, le cas échéant, dans le cadre des règles définies par la Société.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Frédéric THOMAS, président du conseil d'administration

Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de 2021, en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2021	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe annuelle	**240 000** €
Valorisation des avantages de toute nature	**0** €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

- Conformément à la loi, **le montant global de la rémunération des administrateurs** (terme qui se substitue à celui de « jeton de présence ») est **fixé par l'assemblée générale des actionnaires**.

- Le **montant individuel de la rémunération des administrateurs** est **fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations**. Il comprend uniquement une part fixe déterminée en fonction de la **participation effective**, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Les administrateurs ne perçoivent **pas de part variable**. La participation effective aux comités et **la présidence d'un comité donnent droit à une rémunération supplémentaire**. Les membres des comités reçoivent cette rémunération supplémentaire pour chacune de leur participation à un comité différent.

- À la fin de l'exercice, le comité des nominations et des rémunérations examine la répartition de la rémunération des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice sur la base du contrôle de la présence effective (y inclus les présences par téléphone ou visioconférence) des administrateurs aux séances du conseil et des comités. Le conseil d'administration approuve ensuite la répartition individuelle de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice et son versement aux administrateurs (sous réserve des dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce).

- S'agissant spécifiquement de la rémunération du vice-président ayant les responsabilités d'administrateur référent, le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2019, a décidé qu'il serait rémunéré, à hauteur annuellement de **40 000** euros. Étant précisé, que ce montant sera prélevé sur l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Présence effective aux réunions	Rémunération *(en euros)*
Administrateur / conseil d'administration	**1 750**
Membre / comités du conseil d'administration (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	**1 750**
Président / comités du conseil d'administration (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	**3 500**

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (1/3)

Directeur général

Rémunération fixe annuelle	La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux définie par le conseil d'administration de la Société prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe au directeur général. Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général. **La rémunération fixe annuelle est de 400.000 euros depuis le 19 mars 2015.**
Rémunération variable annuelle	La rémunération variable annuelle du directeur général, qui est plafonnée à 12,5% de la rémunération fixe de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs. Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers quantitatifs (évolution du cash-flow net courant et évolution relative du cours de Bourse par rapport à l'indice EPRA) est de 6,25% de la rémunération fixe annuelle ; ces critères quantitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a également été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs qualitatifs (notamment en matière de dialogue social et de mise en œuvre de la politique RSE) est de 6,25% de la rémunération fixe annuelle ; ces critères qualitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Les critères quantitatifs ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du directeur général. Compte tenu du poids que représente la part variable par rapport au fixe et de l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du directeur général.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (2/3)

Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	La politique de rémunération du directeur général soumise à l'assemblée générale a été modifiée par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations afin de prévoir la faculté de mettre en place des plans d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice du directeur général. Cette modification et la mise en place de ce dispositif ont pour objectif d'aligner plus étroitement les intérêts du dirigeant mandataire avec ceux des actionnaires et contribuent ainsi aux objectifs de la politique de rémunération. La valorisation de chaque plan au moment de l'attribution initiale pourra représenter au maximum 25% de la rémunération fixe annuelle du directeur général. L'attribution devra être soumise à une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et à une période de conservation d'une durée minimale de un an. L'attribution définitive des actions sera subordonnée à la réalisation de conditions de performance de nature financière et le cas échéant non financière appréciées sur la période d'acquisition. Les conditions de performance seront mesurées à la fin de la période d'acquisition de chaque plan selon les modalités prévues par le règlement de plan par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations.
Valorisation des avantages de toute nature	Voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société, Assurance chômage auprès de l'Association Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (« GSC »). Cette assurance garantit 70% du revenu net fiscal professionnel avec une durée maximale d'indemnisation de 12 mois portée à 24 mois après un an d'affiliation, Régime de surcomplémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à Icade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie le directeur général, et ceci étant considéré comme un supplément de rémunération assujetti à l'impôt et aux charges sociales.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (3/3)

Rappel des engagements pris par la Société, par une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par une société qui la contrôle au sens du même article

Indemnité de départ

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs définie par le conseil d'administration prévoit pour le directeur général le versement d'indemnités en cas de départ, sous certaines conditions.
Cette indemnité de départ est soumise aux conditions cumulatives suivantes : (i) cas de départ contraint et (ii) changement de contrôle ou désaccord sur la stratégie.
L'indemnité de départ n'est pas due en cas de démission, de révocation pour faute grave ou lourde, de départ à la retraite ou en cas de non-renouvellement du mandat.
Le versement de cette indemnité est soumis à des conditions de performance évaluées sur deux ans.
Elle correspond à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date de départ contraint.
Le versement des indemnités ne pourra intervenir qu'après une décision du conseil d'administration constatant la réalisation des conditions de performance.
Le versement de cette indemnité de départ est soumis à des conditions de performances, selon les modalités suivantes :
En cas de départ forcé, la Société versera au directeur général l'indemnité de rupture si le dernier résultat net part du Groupe (« RNPG ») est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence.
Pour les besoins de l'appréciation de la condition de performance :

- Le RNPG signifie le résultat net part du Groupe tel que publié par la Société dans ses comptes consolidés et après retraitement des plus-values de cession ;
- Le Dernier RNPG signifie le dernier RNPG de la Société connu au titre de l'exercice précédant la date de Départ Forcé ;
- Le RNPG de la Période de Référence signifie la moyenne arithmétique des RNPG de la Société au cours des deux derniers exercices précédant le Dernier RNPG.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Olivier WIGNIOLLE, Directeur général

Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de 2021, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 23 avril 2021			Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe annuelle			400 000 €
Rémunération variable annuelle au titre de 2020 versée en 2021			32 875 €
Rémunération variable annuelle au titre de 2021 (à verser sous condition du vote de l'assemblée générale du 22 avril 2022)			38 625 €
	Cible	**Réalisation**	**Montant de la prime**
Les objectifs quantitatifs			
Progression du cash-flow net courant. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros à la cible et plafonné à 115 %.	*358 M€*	*389,37 M€*	*13 625 €*
Évolution du cours de Bourse d'Icade en comparaison de l'indice FTSE EPRA Euro Index entre 90 % et 115 %. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros si la cible atteinte est de 115 %. Il sera de 0 euro si l'évolution est inférieure à 90 % et plafonné à 115 %.	*entre 90 % et 115 %*	*82,09 %*	*0 €*
Les objectifs qualitatifs			
Mise en œuvre des actions prévues en 2021 telles que définies dans le plan stratégique *Approuvé par le conseil d'administration du 29 janvier 2021 et le budget 2021; maintien d'un dialogue social de qualité et s'assurer de la qualité du management des équipes ; poursuivre la croissance et l'internationalisation d'Icade Santé et préparer la liquidité ; décliner opérationnellement la raison d'être Icade dans les différents métiers d'Icade ; poursuivre la mise en œuvre de la priorité bas carbone par la déclinaison de Low Carbon by Icade*		*100 %*	*25 000 €*
Actions attribuées gratuitement sous conditions de performance			*100 000 €*
Avantages en nature			*41 105 €*
dont voiture de fonction			*2 940 €*
dont assurance chômage			*35 465 €*
dont régime complémentaire prévoyance			*2 700 €*
Indemnité de départ			*Aucun montant soumis au vote*

6

Proposition de dividende

Lancé par Icade Promotion, le projet LE CARAT bénéficie d'une architecture originale conçue avec des matériaux de haute qualité et faisant la part belle à la nature.

LE CARAT
Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine

DIVIDENDE 2021

Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale :

Dividende 2021 : 4,20 € par action

Versement du dividende en deux temps

Acompte de 2,10 €
versé le 2 mars 2022
(détachement le 28 février 2022)

Solde : 2,10 €
versé le 6 juillet 2022
(détachement le 4 juillet 2022)

(pas d'option de paiement en actions)

+4,7% — **En croissance vs. 2020**

81% — **Payout 2021 conservateur**

6,7% — **Rendement sur dividende**
(base cours au 31/12/2021)

6,8% — **TSR Boursier 2021**
(vs. 9% sur 5 ans)

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

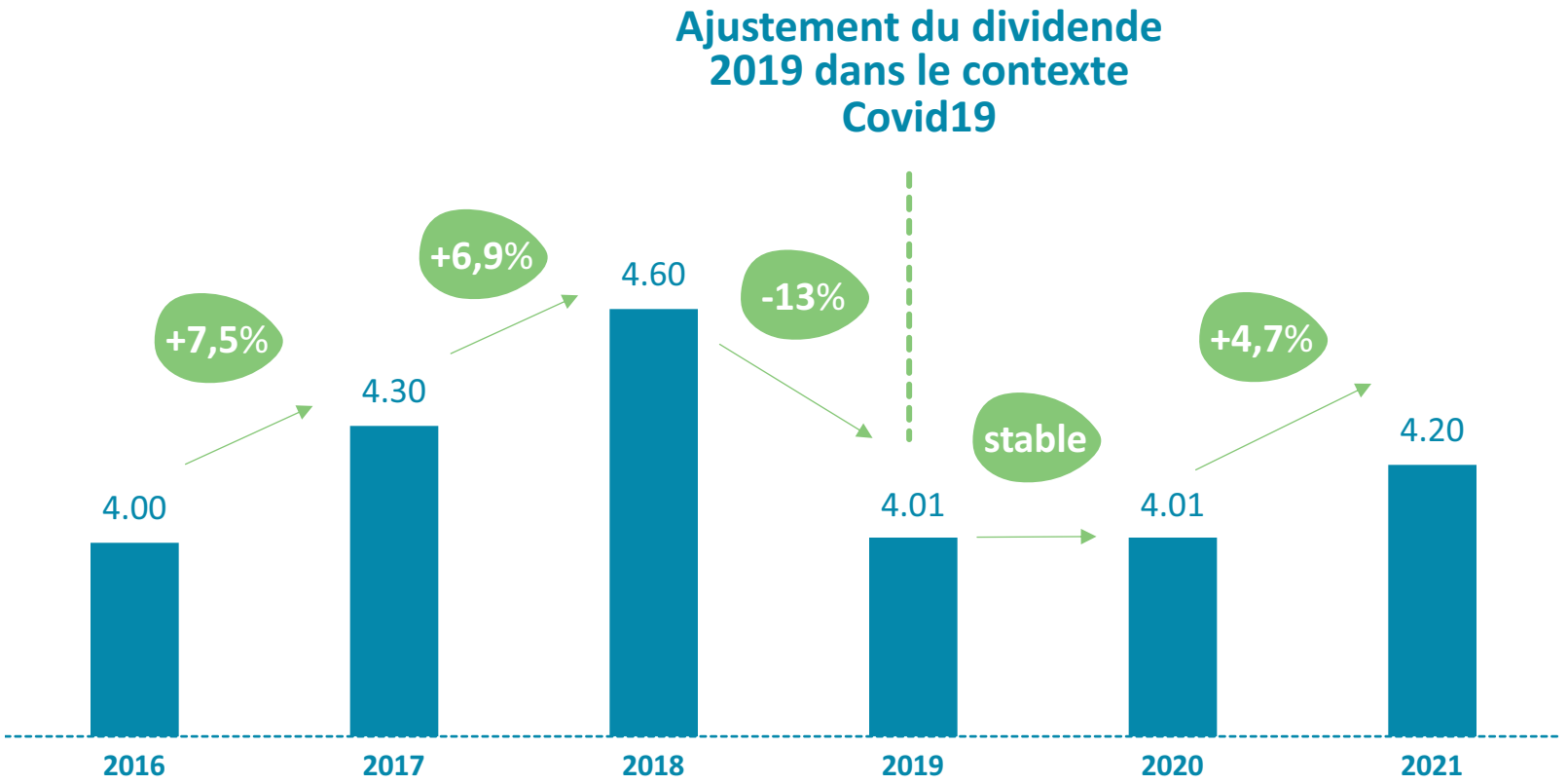

- Un dividende 2021 en croissance de +4,7% après 2 années impactées par le contexte sanitaire
- Ajustement du dividende 2019 initialement prévu à 4,81 €, à la hauteur des obligations de distribution SIIC au 31 décembre 2019, soit 4,01 €/action
- Dividende 2020 stable

7

Questions / Réponses

La plupart des aménagements intérieurs proposés par Tempo Nature bénéficient d'une double exposition qui favorise la lumière naturelle et la circulation d'air et offre plusieurs points de vues.

TEMPO NATURE
Amiens, Somme

8

Ordre du jour de l'assemblée générale mixte

Cet immeuble de bureaux de 8 500 m² offrant une vue panoramique sur le quartier et le Vieux-Port a été vendu par Icade Promotion à la Foncière Tertiaire.

GRAND CENTRAL
Marseille, Bouches-du-Rhône

À CARACTÈRE ORDINAIRE *(1/2)*

1. **A**pprobation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. **A**pprobation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. **A**ffectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
4. **R**apport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle
5. **R**enouvellement de Madame Sophie QUATREHOMME, en qualité d'administrateur
6. **R**enouvellement de Madame Marianne LOURADOUR, en qualité d'administrateur
7. **R**enouvellement de Monsieur Guillaume POITRINAL, en qualité d'administrateur
8. **R**atification de la nomination provisoire de Monsieur Alexandre THOREL, en qualité d'administrateur
9. **A**pprobation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration
10. **A**pprobation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration
11. **A**pprobation de la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social

À CARACTÈRE ORDINAIRE *(2/2)*

12. **A**pprobation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

13. **A**pprobation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric THOMAS, président du conseil d'administration

14. **A**pprobation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier WIGNIOLLE, directeur général

15. **A**utorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

16. ***S**ay on Climate and Biodiversity*

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

17. **A**utorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

18. **D**élégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

19. **P**ouvoirs pour les formalités

9

Vote des résolutions

Situé aux portes de Tours, le projet « RIVE SUD » d'Icade se trouve au cœur d'un nouveau quartier bénéficiant d'une implantation idéale à proximité de commerces, de bureaux, d'immeubles de logements et d'une future station de tramway.

RIVE SUD
Tours, Indre-et-Loire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

1re

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

- Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un bénéfice de **238 996 310,35 euros.**
- Il est précisé que le montant global des dépenses et charges non admises en déduction par l'administration fiscale telles que visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'élève à **34 837,39 euros** au titre de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à 98,206%

DEUXIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

2e

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de **400,1 millions d'euros.**

Résolution adoptée à 98,205%

TROISIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

3e

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

- Au titre de la troisième résolution, il est proposé à l'assemblée générale de procéder à l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à **238 996 310,35 euros** et de procéder aux distributions comme suit :

	Total (€)	*Par/action(€)*
Dividende 2021	*320 185 089,00*	*4,20*
Dont Dividende "ordinaire"	*240 908 867,71*	*3,16*
Dont dividende obligatoire	*240 908 867,71*	*3,16*
Dont Prime distribuée aux actionnaires prélevée sur le poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport »	*79 276 221,29*	*1,04*
Dividende SIIC	*250 868 404,64*	*3,29*
Dividende non SIIC	*0,00*	*0,00*
Remboursement d'apport	*69 316 684,36*	*0,91*
Acompte mars 2022	*160 092 544,50*	*2,10*
Solde juillet 2022	*160 092 544,50*	*2,10*

- Conformément à la décision du conseil d'administration en date du 18 février 2022, il a déjà été payé un **acompte sur dividende de 2,10 euros brut par action** détaché le 28 février 2022 et payé le 2 mars 2022.
- Le **solde du dividende** s'élevant à **2,10 euros brut par action** serait détaché le 4 juillet 2022 et mis en paiement le 6 juillet 2022.

Résolution adoptée à 97,723%

QUATRIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

4e

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Constat de l'absence de convention nouvelle

- À titre préalable et conformément à la réglementation, nous vous rappelons que seules les conventions réglementées nouvelles, autorisées et conclues au cours du dernier exercice clos et au début de l'exercice en cours, sont soumises à la présente assemblée générale.
- Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de l'**absence de convention réglementée nouvelle** visée à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

Résolution adoptée à >99,999%

CINQUIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

5e

Renouvellement de Madame Sophie QUATREHOMME, en qualité d'administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie QUATREHOMME pour une durée de **quatre années.**
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée tenue dans l'**année 2026** appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à 78,441%

SIXIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

6e

Renouvellement de Madame Marianne LOURADOUR, en qualité d'administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marianne LOURADOUR pour une durée de **quatre années.**
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée tenue dans l'**année 2026** appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à 80,534%

SEPTIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

7e

Renouvellement de Monsieur Guillaume POITRINAL, en qualité d'administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume POITRINAL pour une durée de **quatre années.**
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée tenue dans l'**année 2026** appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à 77,805%

HUITIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

8e

Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Alexandre THOREL, en qualité d'administrateur

- Ratification de la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 11 mars 2022, aux fonctions d'administrateur de Monsieur Alexandre THOREL, en remplacement de Monsieur Olivier FABAS, démissionnaire
- Fin du mandat : à l'issue de l'assemblée tenue dans l'**année 2025** appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à 80,933%

NEUVIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

9e

Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique de rémunération des membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à 99,943%

DIXIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

10e

Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique de rémunération du président du conseil d'administration.

Résolution adoptée à 99,943%

ONZIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

11e

Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social.

Résolution adoptée à 88,840%

DOUZIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

12e

Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Résolution adoptée à 94,002%

TREIZIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

13e

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Thomas, président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Thomas, président du conseil d'administration.

Résolution adoptée à 99,974%

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

14e

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier Wigniolle, directeur général

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver, sur la base du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier Wigniolle, directeur général.

Résolution adoptée à 89,525%

QUINZIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

15e

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

- Prix d'achat maximum : **110** €/action ;
- Montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions : **500** M€ ;
- Part maximale : **5%** des actions composant le capital social ;
- Durée de validité de l'autorisation : **18 mois.**

Résolution adoptée à 99,320%

SEIZIÈME RÉSOLUTION

À TITRE ORDINAIRE

16e

Say on Climate and Biodiversity

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur l'ambition de la Société en matière de transition climatique et de préservation de la biodiversité.

Il est précisé qu'il s'agit d'un vote consultatif dès lors qu'il s'agit d'un domaine de compétence propre du conseil d'administration.

Résolution adoptée à 99,310%

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

À TITRE EXTRAORDINAIRE

17e

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

- Nombre maximum d'actions pouvant être annulées : **10%** du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois ;
- Durée de validité de l'autorisation : **18 mois.**

Résolution adoptée à 99,477%

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

À TITRE EXTRAORDINAIRE

18e

Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à **10%** du capital social ;
- Ce plafond s'imputerait sur le plafond prévu à la vingtième résolution de l'assemblée générale du 23 avril 2021 concernant le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ;
- Durée de validité de l'autorisation : **26 mois**.

Résolution adoptée à 96,749%

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

À TITRE EXTRAORDINAIRE

19e

Pouvoirs pour les formalités

Cette résolution concerne les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales inhérentes aux résolutions de l'assemblée.

Résolution adoptée à 99,997%

10

Clôture de la séance

Prochains rendez-vous :

- **22 avril 2022** (post bourse) : résultats du 1er trimestre
- **25 juillet 2022** (avant bourse) : résultats semestriels
- **24 octobre 2022** (avant bourse) : informations financières du 3e trimestre